



COMITE DEPARTEMENTAL SPORT BILLARD DU PAS-DE-CALAIS

Calais, le 7 décembre 2011

**Messieurs, Madame les présidents de club du
Comité Départemental Sport Billard 62,**

Rappel de la tenue sportive :

La saison étant à ce jour bien entamer, nous constatons que certains compétiteurs ne respectent pas la tenue officielle.
Il semble impératif de faire un rappel à chacun.
Chaque joueur devant faire un effort.

Article GE 2.2.10 – Tenue Sportive

A- Eléments communs à tous les niveaux de compétition:

- **Pantalon** de ville de teinte unie (noir, bleu marine, gris foncé)

Les "jeans", pantalons de survêtement et pantalons fantaisie à poches apparentes sont interdits.

- **Chaussures** de ville, de teinte sombre unie, de préférence noires

- **Ecusson** l'écusson du Club est obligatoire et doit être placé sur la poitrine côté gauche.

A défaut, l'écusson des armoiries de la ville ou de la région est autorisé.

Le pin's ne peut remplacer un écusson, il est interdit.

Lors des compétitions nationales, régionales ou départementales, le port de l'écusson FRANCE est strictement interdit.

Les responsables des compétitions, directeur de jeu, président de club doivent veiller à ce que chacun respecte le règlement. Le responsable a le droit de remplir la fiche de réclamation, et le CD prendra les mesures appropriées.

Merci d'afficher dans tous les clubs.

Bonne Compétition
Le Directeur Sportif
P.ANSEL

Le Président
J N Leblanc



COMITE DEPARTEMENTAL SPORT BILLARD DU PAS-DE-CALAIS